

La mécanique infernale est enclenchée

Pour mémoire, un accord a été signé par les employeurs et la seule CGT, le 16 Avril 2010.

Cet accord a été transposé par décret du 23 septembre 2011 et modifie l'annexe 3 du statut, institué par décret du 22 juin 1946.

Il doit en découler une « concertation » sur la mise en œuvre du processus de classement des emplois en services actifs.

C'est cette concertation qui est maintenant enclenchée au niveau de ERDF et de GrDF.

Une première réunion plénière est prévue le 2 novembre et une bilatérale pour la journée complète le 28 novembre.

L'ensemble du processus d'examen des emplois, au sein des deux filiales, devra être terminé avant la fin de l'année. Rappelons que FO Énergie et Mines n'a pas signé l'accord.

Pour éviter toute ambiguïté, FO Énergie et Mines réaffirmera en séance plénière sa position et expliquera le sens de sa présence :

- Indépendamment de notre positionnement sur le fond, le décret prévoit une « concertation » par entreprise des IEG. FO ne pratiquera pas la politique de la chaise vide dans l'intérêt des agents.
- Nous continuons de revendiquer le maintien des services actifs.
- Nous avons pour intention de mettre la « concertation » sous contrôle pour qu'à ce recul social sans précédent que constitue l'accord et le décret, ne vienne pas s'ajouter une double, voire une triple peine par la mise en œuvre d'un classement trop théorique et aléatoire.

Vous informer, vous défendre, être cohérent, tel est le sens de notre action.



Défendez-vous
Rejoignez-nous